1790

FRC 1 1113 B

Case FRC 19891

RÉPONSE

De M. le Chevalier DE JANIN DE COMBE-BLANCHE, de l'Ordre du Roi, Commandant-général, Colonel de la Garde-nationale du bourg de la Guillotiere,

A deux nouveaux Ecrits composés & forgés par M. Balthazar-Jean Macors, *Notaire à Lyon.*

Du mensonge toujours le vrai demeure maître.
BOILEAU.

VOus venez enfin d'enfanter, Monsieur, bien douloureusement il est vrai, [illegible] minces écrits, premiers efforts de votre génie: [illegible] *à MM. les officiers, bas officiers & fusiliers de toutes les gardes-nationales composant l'armée fédérative près les murs de Lyon, le 30 Mai* 1790. Ah! qu'il est doux d'être pere, & de se faire connoître jusques dans ses productions! Cet opuscule, quoique très-léger, a été distribué abondamment à l'armée; moi seul j'en ai reçu deux volumes, dont je vous remercie, & en fais & ferai le cas qu'il mérite. Mais, hélas! j'ai vu, vous ne pourrez le croire, j'ai vu déchirer votre écrit & le fouler aux pieds. Quel dommage! A peine cet imprimé a vu le jour, que son humidité radicale (sortant de dessous la presse) s'est échauffée par l'indignation de tous les freres d'armes. A l'instant, les vapeurs noires qui s'exhaloient de toutes ces feuilles volantes, ont terni l'atmosphere; un nuage épais nous

THE NEWBERRY LIBRARY

a dérobé le ſoleil ; cet aſtre bienfaiſant n'a pas voulu être témoin de toutes vos diſgraces. Vous en avez été vengé : car, par la vertu de votre baguette devinatoire, nous avons été innondés d'une pluie continuelle. Si c'étoit-là votre intention, il faut convenir que l'armée & les dames ont été trampées à fond. Jugez, de-là, combien tout le monde étoit ſatisfait, & ſur-tout de votre écrit. D'abord, vous y déclamez, à chaque page, contre votre commandant-général; vous lui dites même des injures : ce qui certainement n'a édifié perſonne. En ſecond lieu, vous n'avez réfuté en rien, du moins d'une maniere ſolide, les aſſertions & preuves contenues dans la lettre publique adreſſée à M. *Ferrand*, votre digne ami. En troiſieme lieu, votre petit écrit ne contient aucune vérité, ni la moindre preuve de ce que vous y avancez. Enfin, votre opuſcule n'établit autre choſe, ſi non que vous avez tort ſur tous les points : car affirmer n'eſt pas démontrer. Cependant, malgré les vices de votre logique, vous avez imploré le ſecours de l'armée ; vous l'avez priſe pour juge des événemens que vous avez fait naître vous-même : mais vous lui avez caché le projet odieux que l'on avoit formé, de m'arracher la décoration dont le Roi m'a honoré. Cette inſulte devoit être faite au milieu de l'armée : jugez du vacarme qui en auroit été la ſuite.

Prudemment vous attendiez aux Brotteaux, à une fenêtre, le jugement de cette grande affaire : hélas ! quelle fatalité ! le ſilence de l'armée, à votre égard, vous a annoncé, comme une preuve indubitable, qu'il n'y avoit lieu à délibérer, ni ſur votre *adreſſe*, ni ſur toutes vos *pétitions ;* &

Jean s'en alla comme il étoit venu.
LA FONTAINE.

Conſolez-vous de cette diſgrace : qu'elle vous ſerve déſormais de leçon, & vous rende plus cir-

conſpect : que votre expérience rende témoignage aux générations futures, que les nuages qu'on éleve pour cacher la verité, réagiſſent toujours contre ceux qui les ont fabriqués. A votre âge on doit ſavoir que du haut de l'empirée *Jupiter* attire à lui la foudre qui ſort des entrailles de la terre, & répand ſa clarté juſques dans le firmament : tant la lumiere a de puiſſance pour diſſiper les ténébres. Crainte de fatiguer votre imagination par des métaphores, paſſons actuellement à votre ſecond enfantement. Votre amour paternel avoit condamné ce mort né, à être enſeveli dans la pouſſiere du greffe ; plus généreux que vous, je l'expoſe aux regards du public : ouvrez vos yeux, & reconnoiſſez le fruit de votre fertile plume.

Or, écoutez petits & grands,
Comment bégaye ce fanfan.

DE PAR MOI Balthazar-Jean Macors, *avocat* (ſans cauſe), &c. &c. &c. &c. &c. &c. &c. *Soit déclaré, & en tant que de beſoin dénoncé, par le premier huiſſier ou ſergent requis, A M. JEAN JANIN, chevalier de l'ordre de ſaint Michel, colonel de la garde-nationale du bourg de la Guillotiere, qu'il eſt venu à ſa connoiſſance, QU'ON FOMENTE DES PROJETS SINISTRES ET INCENDIAIRES, tant ſur ma perſonne que ſur MES IMMEUBLES, ce qui m'a forcé de me retirer dans la ville de Lyon, & cela au prétexte d'inimitié que vous SEMEZ vous-même, M. JANIN, contre moi, en échauffant les eſprits, verbalement & par écrit, pour me nuire. Comme il eſt INTÉRESSANT pour moi de prendre toutes les précautions néceſſaires & de droit pour garantir ma perſonne ET MES PROPRIÉTÉS, je vous prie & en tant que de beſoin vous requiers, vous ſomme & interpelle par le préſent acte, de ceſſer, déſormais vos propos PERNICIEUX contre moi, & de pourvoir,*

par tous les moyens convenables, à ce qu'aucun tort ne soit fait, ni à MES PROPRIÉTÉS, *ni à ma personne : vous déclarant, dès à présent, comme pour lors,* RESPONSABLE *en votre propre & privé nom,* GÉNÉRALEMENT *de tous les événemens fâcheux qui pourroient me survenir ainsi qu'à* MES PROPRIÉTÉS : *& protestant généralement de tout ce que je puis & dois protester, en quoi que le tout consiste & puisse consister,* D'OU QUE LE TOUT DÉRIVE ET PUISSE DÉRIVER. *Et, attendu que vous n'avez pas daigné répondre aux requisitions & interpellations mentionnées dans mon précédent acte, je vous déclare de nouveau, que je me* PRÉVAUDRAI DE VOTRE SILENCE (1), *en tout & ainsi que de droit, dont acte à Lyon, 1 Juin 1790, pour me servir en tout état de cause ce que de droit &* DE RAISON ; *vous déclarant en outre, qu'extrait du présent acte sera remis au dépôt ordinaire de la municipalité du bourg de la Guillotiere, & un autre extrait riere le greffe de la Judicature dudit bourg, pour y avoir recours le cas y échéant : & me suis signé,* MACORS.

M. *Ferrand*, maire de la Guillotiere, vient de me faire signifier un acte à peu près semblable, & cela après m'avoir attaqué dans une délibération : quel acharnement ! Jamais diffamation n'a été plus sou-

---

(1) Le sieur *Macors* est inconcevable. Si on parle, même sans penser à lui, il prétend qu'on tient *des propos pernicieux* : si on garde le silence, il veut encore s'en *prevaloir*. Hélas ! bientôt il nous refusera la faculté de jouir de notre franc-arbitre : jusqu'à quel point ne portera-t-il pas ses prétentions, dès qu'il imagine qu'il sera cru sur parole ? Mais,

J'examine au grand jour l'esprit qui le gouverne,
Je n'apperçoit par-tout que folle ambition,
Et jalousie de me voir un cordon.

BOILEAU.

tenue que celle de mes deux adverſaires : mais la juſtice réprimera l'attentat fait à mon honneur & à ma réputation. Mes ennemis croient-ils, ſous de vains & injurieux prétextes, de dénigrer un homme d'honneur ? Croient-ils que tous les mauvais propos qu'ils ont tenus juſques dans le corps-de-garde, dans les rues & carrefours, & dans leurs écrits, ont diminué l'eſtime dont m'honorent les honnêtes gens ? Croient-ils d'atténuer la confiance que je crois avoir méritée par ma conduite ? Croient-ils de diſtraire le public ſur la correſpondance & ſur les récompenſes dont m'ont honoré pluſieurs ſouverains ? Croient-ils porter atteinte à une réputation méritée par mes ſuccès juſques ſur les tête couronnées ? Enfin, croient-ils me diſtraire de mes travaux, conſacrés, depuis mon enfance, à l'humanité.

Ils rappellent la fable du ſerpent qui ronge la lime contre laquelle il briſſe ſes dents, &, dans ſa rage, il fait réagir ſon venin contre lui-même.

Comment mes adverſaires ont-ils oſé m'accuſer *des projets-ſiniſtres & incendiaires ?* Mais,

.....Le crime à ſes degrés.

VOLTAIRE.

Et où ſont donc les crimes que j'ai commis ? Eſt-il dans la nature, qu'un homme qui a toujours fait profeſſion d'une honnêteté bien ſoutenue, devienne, tout-à-coup, un vil ſcélérat ? devienne un guet-à-pens ? Non, jamais on n'a vu une telle métamorphoſe. Ma vie privée & publique eſt bien connue : je puis lever la tête en toute ſécurité, je puis hardiment interpeller tous les gens de bien, de qui j'ai l'honneur d'être connu, de déclarer, ſi jamais j'ai tenu de mauvais propos contre l'honneur & la réputation de perſonne. J'interpelle tous les habitans de la Guillotiere, de dire ſi je leur ai jamais donné un mauvais conſeil. Au contraire, toujours je les ai exhortés à la paix, à l'union

& à la concorde, au reſpect pour l'ordre, à l'amour du prochain, à la bienfaiſance. Qu'ils déclarent ſi je ne leur ai pas annoncé publiquement, & cela nombre de fois, que quiconque feroit inſulte, même à mes ennemis, me verroit voler à leur ſecours, & les défendre envers & contre tous, au péril de ma vie. J'ai dit & répété que la moindre ſottiſe que l'on feroit à mes adverſaires, me mettroit dans le cas d'abandonner les intérêts de notre bourgade. Je n'ai ceſſé de dire : Il ſuffit de ma plume pour mettre à découvert ceux qui ont tort ; pour faire connoître la vérité, & couvrir d'une honte éternelle ceux qui ſont perturbateurs du repos public, notamment ceux qui font des libelles diffamatoires. J'ai plus fait, en ma qualité de commandant-général, & de préſident de la premiere ſection, j'ai exigé d'une aſſemblée de plus de 400 perſonnes, ſéante dans la ſalle de R R. PP. Picpus, qu'ils levaſſent tous la main, & promiſſent par ſerment à l'être ſuprême & à moi, de reſpecter mes ennemis & de les défendre, ſi quelque étourdi leur faiſoit inſulte, ſoit à leurs perſonnes, ſoit à leurs propriétés, & d'arrêrer les coupables ; enfin, j'ai envoyé, & cela il y a déjà pluſieurs jours, un ordonnance au corps-de-garde, qui fait partie de la conſigne, d'arrêter ſur-le-champ tous ceux qui tiendroient de mauvais propos, & ceux qui entreprendroient quelque voie de fait ; de les conduire à l'inſtant en priſon. Que puis-je faire de plus ? Qu'on le diſe & je le ferai de bon cœur. Mais je ne puis ni ne dois répondre que de mes faits : il ſeroit affreux, il ſeroit inique, qu'on voulût me rendre reſponſable des ſottiſes d'autrui. Je ne puis que ſurveiller au maintien de l'ordre ; mais je ne puis garantir les impulſions étrangeres. Car, je ſuppoſe qu'un fou incendie ſa maiſon, coupe ſes arbres, ſe brûle la cervelle, puis-je deviner ſa folie ? Je ne puis donc en répondre. Suppoſons, encore, qu'un étourdi aille

insulter quelqu'un au spectacle : s'il est soufflete, en serai-je la cause ? S'il a la bassesse de recevoir de l'argent en forme de réparation civile, suis-je encore responsable de cette turpitude ? Si ces deux circonstances le font repousser lorsqu'il aura fait des démarches pour être reçu officier dans un corps quelconque : ce nouvel affront me sera-t-il imputé ? Pourquoi donc me faire signifier que je réponds de tous les événemens, *en quoi que le tout consiste ou puisse consister, d'où que le tout dérive ou puisse dériver.* Un tel acte n'a pas le sens commun ; néanmoins il est une insulte grave, puisqu'il est un libelle plus que diffamatoire, & j'invoque la sévérité de la justice contre leurs auteurs : car, s'il étoit permis de faire de telles inculpations, la société humaine seroit certainement bien à plaindre ; tous les honnêtes gens ne seroient plus à l'abri d'être vilipendés par le premier venu ; on leur inculperoit tous les crimes : heureusement les loix existent encore dans toute leur rigueur, & j'en requiers la pleine & entiere exécution : je dis plus, que l'on compare ma vie avec le portrait que je vais faire du guet-à-pens, & que l'on prononce si je mérite cette infame épithete ; car,

Pour paroître honnête homme, en un mot, il faut l'être.
Et jamais, quoiqu'on fasse, un mortel ici bas,
Ne peut aux yeux du monde, être ce qu'il n'est pas.
BOILEAU.

Or, un guet-à-pens est celui qui poursuit son pere & sa mere avec des pistolets. Un guet-à-pens est celui qui viole ou s'approprie ce qu'on lui a confié ; qui se roidit contre celui qui lui en demande la restitution, & le menace de le tuer, en lui présentant à la gorge des armes à feu. Un guet-à-pens est celui qui hâte la mort de son bienfaiteur. Un guet-à-pens est celui qui trahit la confiance dont on l'honore. Un guet-à-pens, est celui qui fait parler les

morts, & pour cauſe. Un guet-à-pens eſt celui qui ne connoît ni Dieu ni Diable. En un mot, un guet-à-pens eſt celui qui a un cœur de boue, & un ame que l'enfer a vomi dans ſa colere. Voilà le caractere d'un vrai guet-à-pens. Et, ſi mon cœur avoit eu le moindre penchant à des vices auſſi monſtrueux, je l'aurois arraché, tant je déteſte les abominations. Telle eſt la profeſſion de foi que je fais publiquement, & je la ſigne.

Le chevalier de Janin de Combe-Blanche.

Au bourg de la Guillotiere, ce 8 Juin 1790.

P. S. Le public eſt averti, qu'inceſſamment il va paroître une Replique au Mémoire du ſieur *Ferrand*, ſur les diſſentions qui ſe ſont élevées entre la municipalité & la garde-nationale du bourg de la Guillotiere, avec les pieces de conviction : par ce moyen il connoîtra de quel côté eſt la vérité, & qui ſont ceux qui ont tort; car l'Ecrit de M. *Ferrand* n'eſt qu'un tiſſu de calomnies.

Si, par haſard, quelque perſonne honnête,
D'un ſens plus droit & d'un goût plus heureux,
Des bons écrits ayant meublé ſa tête,
Leur fait l'affront de penſer à leurs yeux;
Tout auſſi-tôt leur brillante cohue,
D'étonnement & de colere émue,
Bruſlant eſſaim de frelons envieux,
Pique & pourſuit cette abeille charmante,
Qui leur apporte, hélas! trop imprudente,
Ce miel ſi pur & ſi peu fait pour eux.

Voltaire.

A LYON, de l'imprimerie de L. Cutty, place de la Charité.